



Résumé de la journée de réflexion sur LA PLACE DE LA PARENTALITÉ EN SANTÉ MENTALE Ayant eu lieu le 9 novembre 2016 Aux locaux de PARENTS-ESPOIR

INTRODUCTION :

Cette journée a été organisée par Amélie Ganci, stagiaire en travail social provenant de l'Institut Régional Supérieur du Travail Éducatif et Social (IRTESS) de Bourgogne en France, aidée de Marianne Benny, coordonnatrice et d'Émilie Labrecque, éducatrice spécialisée de PARENTS-ESPOIR. C'est dans le cadre du processus de planification stratégique comprenant une analyse interne et externe, que l'on en viendra à valider vers la fin ce qui devrait se retrouver dans un Plan d'action triennal 2017-2020.

Plusieurs invitations envoyées par courriel font que **treize (13) participant(e)s¹, dont cinq parents, sept représentantes d'organismes et une chercheure** ont pu échanger et établir à cette étape-ci :

- 1) une liste de besoins;
- 2) les bonnes pratiques à encourager;
- 3) certains enjeux rencontrés;
- 4) des défis à relever;
- 5) suivi d'une validation;
- 6) les priorités retenues;
- 7) les pistes de solutions.

Nous avons pu constater à la lumière des échanges et d'une recherche réalisée en 2009 (voir au point 5 plus de détails), que le besoin de rapprocher les services des attentes des familles, demeurent très présent, comme il y a lieu de considérer comment améliorer nos pratiques de façon continue. PARENTS-ESPOIR lui-même a expérimenté depuis ses débuts en 2003, ce que représente l'intervention en individuel ou en couple, l'accompagnement, les rencontres supervisées, d'autres activités comme des ateliers en groupe ont aussi été organisés au fil des

¹ **Les personnes présentes :** Caroline Lessard, mère et représentante de l'ACAFQ et Parents Anonymes; Julie Noël, étudiante au doctorat à l'École de travail social de ULaval et membre du Centre JEFAR; Brigitte Soucy, agente de développement du PAVOIS; Linda Fournier, au programme permettant d'assurer une meilleure transition aux enfants de 18 ans du Centre Jeunesse de Québec; Isabelle Gingras, intervenante d'AUTO-PSY région de Québec; Maryssa Brodeur, stagiaire en psychoéducation de la Maison de la famille de Québec; Eve Côté, directrice de l'APUR; Véronique Bizier, coordonnatrice de l'APUR. **De PARENTS-ESPOIR :** Marianne Benny, mère et coordonnatrice; Émilie Labrecque, éducatrice spécialisée; en plus de Marie-Michèle Lagacé Gauvreau, mère; Gilles Blais, père; Lorraine Paquet, mère et grand-mère, tous membres du conseil d'administration de Parents-Espoir.

ans. Considérant maintenant qu'il a le désir d'œuvrer de façon plus efficace encore et avec plus de personnel tout en rehaussant son financement, les services à offrir en collaboration avec différentes parties prenantes se présentent comme étant une avenue importante et à considérer en commun. Ce qui nous amène à vous partager maintenant les résultats de cette journée.

1- DISCUSSION SUR LES BESOINS

Les besoins ressortis sont à la fois simples et complexes puisqu'il est question de :

- Donner plus d'informations aux parents comme à leurs proches aidants;
- Plus d'accompagnement dans toutes situations où les parents se sentiraient plus vulnérables et auraient besoin d'aide;
- Plus d'acceptation et surtout de reconnaissance, que ce soit au niveau de leurs rêves et de leurs forces.

2- DISCUSSION SUR LES BONNES PRATIQUES

Plusieurs pratiques sont relatées en commençant par celles qui donnent la primauté à la personne. L'on fait aussi référence à :

- L'aide qui peut provenir des pairs autant que des proches aidants, sans oublier celle des professionnels;
- L'information et la formation, ex. : sur le développement des habiletés parentales, comme de nouveaux ateliers proposés par PARENTS-ESPOIR sur l'éducation bienveillante, les saines habitudes de vie et une programme appelé SOLIDE et CAPABLE;
- Les pratiques qui mettent en relief les forces de la personne et les incitent à les utiliser pour se réaliser;
- Les évaluations qui tiennent compte des besoins de la famille élargie, de l'aspect culturel des familles, enfin d'une approche plus globale;
- La prévention et les messages qui devraient valoriser le rétablissement par le biais de témoignages, tout en incitant les gens à aller chercher de l'aide, alors que c'est un bon moyen d'apprendre sur eux et leurs capacités, seraient même bons pour tous parents à un moment ou un autre dans sa vie.

3-DISCUSSION SUR LES ENJEUX

Pour ce qui est des enjeux, il y a lieu de se pencher sur différentes problématiques soulevées :

- Que ce soit du côté des services publics ou privés, l'on ne pense pas assez à référer les parents en santé mentale à un organisme comme PARENTS-ESPOIR. Ce serait même le cas entre organismes communautaires.
- Le financement lui-même est loin d'être suffisant, ce qui n'aide pas la cause d'organismes tels que PARENTS-ESPOIR, comme l'a fait savoir aux participants la coordonnatrice qui est la 7^e embauchée en 13 ans. Par contre, c'est signe d'une

détermination certaine de la part des membres qui ont fait partie du conseil d'administration, comme des bénévoles.

- Il peut être aussi question éthiquement parlant d'une peur face à la confidentialité, ce qui pourrait être le cas quand l'on veut prévenir des problèmes de santé mentale. Par exemple, chez les enfants des parents qui vivent un problème de santé mentale, faisant ici le lien avec le projet HoPE et à son programme de dépistage scientifique avec les infirmiers et infirmières, et à qui l'on donnerait la responsabilité d'y voir de façon continue.
- Il n'y aurait pas beaucoup d'endroits pour recevoir des familles qui éprouveraient des difficultés en santé mentale, bien qu'il y a eu des efforts de faits pour de l'hébergement supervisé depuis la désinstitutionalisation dans le cas de personnes vivant seules.
- Quand les parents doivent faire affaire avec un Centre Jeunesse, ils ne seraient pas référés à des CLSC (CIUSSS), pas plus qu'à des organismes communautaires. Alors que ces Centres ont le souci de voir aux droits des enfants, les parents ne sembleraient pas assez soutenus et informés, comme leurs droits pas assez pris en compte. On aurait même tendance à oublier la dimension parentalité ou même la nier.
- Quand le lien entre les parents biologiques et leurs enfants placés en hébergement temporaire risque d'être effrité avec les délais très courts prévus à l'intérieur de la loi 125 selon l'âge des enfants à qui l'on doit prévoir un projet de vie, les parents qui vivent un problème de SM, comme les familles élargies y perdraient beaucoup, surtout quand le nombre de rencontres supervisées sont réduites à 3 heures ou moins par mois.
- Lors d'un processus de recherche effectué auprès de mères dont leurs enfants sont placés jusqu'à 18 ans, parmi celles interrogées, il y en aurait qui ressentiraient de la pression en vue de laisser leur(s) enfant(s) à l'adoption, elles le prendraient comme des représailles, comme si leur droit fondamental d'être parent n'était pas préservé ou assez considéré. D'un autre côté, chez les enfants de 18 ans qui auraient été placés, le désir de revoir leurs parents biologiques demeurerait très présents.
- Comme il pourrait y avoir un risque que l'on stigmatise à l'avance un parent ou un couple, quand l'un des deux ou les deux vivent un problème de santé mentale, ce qui pourrait leur causer préjudice avant même que l'on évalue leurs capacités parentales. On souligne ici l'histoire vécue par Luc Vigneault et sa femme qui voulaient adopter un enfant. Lui est pair aidant, porte-parole, en plus de travailler au CIUSSS et leur cause est présentement entre les mains de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, puisqu'ils se considèrent avoir été victimes de discrimination.
- Tout l'aspect juridique entourant les séparations de couples, la garde des enfants, le placement des enfants lorsqu'il y a signalement sont aussi difficiles à gérer pour les parents qui ont souvent besoin d'avis, de services de médiation, de connaître les lois

pour mieux défendre leurs droits, sans oublier le côté monétaire que cela représente et les problèmes de santé mentale qui peuvent les rendre plus fragiles.

- L'on ne préciserait pas assez les services qui pourraient être donnés aux parents et aux enfants, allant ainsi jusqu'aux familles d'accueil, lesquelles pourraient travailler plus ensemble pour le bien-être des enfants, sans avoir peur de perdre leur place. L'on fait référence comme exemple d'adaptation et d'ouverture chez les enfants, aux couples homosexuels qui en ont maintenant, tout en soulevant le fait que les changements dans une vie permettent souvent de nous renforcer.
- Les risques de récives pour les parents en santé mentale et en difficultés peuvent être plus fréquents s'ils ne reçoivent les soins et l'aide dont ils peuvent avoir besoin, surtout s'ils sont victimes de préjugés. Cela les rend encore plus fragiles. Il y a aussi un risque que les problèmes se transfèrent de générations en générations, si l'on n'intervient pas avant même que leurs situations dégénèrent.
- On encourage aussi et trop souvent la médication sans prévoir qu'il y a d'autres soins et services à offrir en complément, comme il y a lieu de sensibiliser les proches qui peuvent avoir des besoins différents.

4-DISCUSSION SUR LES DÉFIS

Comme défis, l'on retient que l'on devrait faire plus d'efforts en ce qui a trait à :

- La prévention, la déstigmatisation, la collaboration et le référencement;
- La communication, l'information et la formation.

Cela pourrait même **créer de nouveaux protocoles d'ententes en vue d'offrir aux parents un meilleur accompagnement, dès une séparation, un signalement ou suivant une période d'hospitalisation, etc.** Dans ce sens, il serait de mise que l'on prenne en compte :

- La connaissance en matière de leurs droits et l'accessibilité de ces services;
- Les différents services du réseau public, privé et communautaire;
- Et une meilleure répartition des ressources à ces trois niveaux.

Le tout devant être axé sur le maintien des liens significatifs entre les parents et leurs enfants sans oublier la famille élargie, la préservation de l'aspect culturel et la prévention de la maltraitance.

5- AFIN DE VALIDER LES INFORMATIONS RECEUILLIES

Avant de prévoir des moyens, les participants ont été invités à relire les défis et les pistes de solutions qui ont été proposés en 2009 par une équipe de recherche du GRIOSE-SM², le but

² **Source** : Conférence multidisciplinaire du 7 octobre 2009 sur le thème : **Maternité et maladie mentale : une réalité qui dérange**, présentée par Monique Carrière, PH. D. Université Laval, GRIOSE-SM à l'Institut universitaire en santé mentale de Québec. **Équipe de recherche** : Monique Carrière Ph. D. Université Laval, Michèle Clément Ph. D. CSSSVC, Geneviève Pépin Ph. D. Université Laval, Sylvie

étant de savoir si ces informations correspondaient à leurs attentes. Suivant l'exercice, tous ont été d'accord pour dire que ces différents constats sont plus que jamais d'actualité.

AU NIVEAU DES DÉFIS À RELEVER DANS LE CADRE DE CETTE RECHERCHE EN 2009 :

- Reconnaître et composer avec la coexistence de la maternité et des troubles de santé mentale;
- Conjuguer protection des enfants et soutien aux parents;
- Développer les services à la famille;
- Éliminer les obstacles à l'approche familiale et à la collaboration;
- Résoudre la méconnaissance et l'incompréhension entre les acteurs;
- Élaborer et mettre en œuvre des ententes formelles entre les établissements;
- Dépasser les vœux pieux quant à la collaboration en se donnant des moyens de la développer et de l'entretenir.

AU NIVEAU DES PISTES DE SOLUTIONS ALORS SOULEVÉES :

- Écouter les membres de la famille et commencer par le commencement...
 - Soulager avec de l'aide concrète et des liens de confiance;
 - Mobiliser avec l'information, les explications, l'entraide;
 - Guider le changement avec la thérapie.
- Ajouter de la solidarité à l'expertise
 - Prendre conscience de la dualité aidante et contraignante des services;
 - Assumer son autonomie professionnelle et partager une responsabilité sociétale;
 - Fixer des objectifs modestes et progressifs.
- Construire des ponts entre organisations
 - Utiliser intervenant pivot ou agent de liaison;
 - Planifier les services ensemble;
 - Organiser des rencontres entre intervenants.
- Changer de paradigme
 - D'une approche individuelle à une approche écosystémique et familiale.
- Formation des professionnels à une pratique familiale et de proximité.
- Penser <<harmonisation des règles>> plutôt que simple <<ajout de ressources>>.

ENFIN RAPPROCHER LES SERVICES DES ATTENTES DES FAMILLES, C'EST POSSIBLE...

- En adoptant une approche familiale;
- En jouant avec les conditions d'intervention;
- En conjuguant soutien et protection;

- En répondant aux besoins de soulagement puis de changement.

Marianne Benny, coordonnatrice de Parents-Espoir ajoute que depuis le printemps 2016, elle a parlé avec Madame Monique Carrière, qui avait animé cette conférence et précise aux invités, que toutes deux voyaient **l'utilité de faire davantage équipe avec d'autres ressources**, ex. : La Boussole, Auto-Psy région de Québec, Le Pavois, l'AQRP, le Centre JEFAR, La maison de la famille, etc. Elle aurait aussi discuté avec Madame Michèle Clément du GRIOSE-SM, qui souhaite aussi **plus de mobilisation pour faire avancer la cause des familles en santé mentale**.

6- PRIORITÉS RETENUES PAR LES PARTICIPANTS

À ce point-ci, chacun des participants avaient à choisir parmi les besoins, les bonnes pratiques, les enjeux et les défis, deux sujets parmi ceux soulevés qui leur paraissaient prioritaires.

- **Pour ce qui est des besoins** : c'est l'accompagnement et l'information aux parents et aux proches qui priment.
- **Au niveau des pratiques** : il s'agirait de reconnaître les forces tout en donnant la primauté à la personne.
- **Au niveau des enjeux** : ce sont tous les aspects légaux et le côté monétaire qui devraient être pris en compte.
- **Alors que le soutien à donner aux parents constitue le défi prioritaire** : comme il doit provenir des professionnels, d'intervenants jusqu'aux pairs aidants sans oublier la contribution des proches aidants.

Enfin, **la prise en charge des parents en SM serait plus profitable si on prenait autant soin de leur santé mentale que de l'aspect parental.**

7- LES MOYENS PROPOSÉS

Comme moyens que l'on peut favoriser, il y a :

- L'utilisation de tous les moyens de communication pour donner plus d'informations et offrir plus d'accompagnements;
- Les aspects légaux et la possibilité d'avis juridiques plus accessibles;
- La reconnaissance des forces en vue du rétablissement possible appuyée de témoignages;
- La primauté à la personne, aux couples et aux familles dont l'un ou l'autre des parents ou les deux peuvent vivre un problème de santé mentale, considérant ici le rétablissement dans son ensemble en tenant compte de l'aspect culturel, ex. : autochtone, familles immigrées, etc.;
- Chez les professionnels et les intervenants, qu'ils aient davantage le souci de s'intéresser à la dimension parentale en SM tout en aidant au développement des compétences;
- Pour PARENTS-ESPOIR, il s'agirait de faire connaître ses services selon un plan de communication tout en créant un réseau de confiance avec des partenaires qui pourrait se retrouver à l'intérieur d'un même outil, ex. : dépliant;

- Les parents et l'expérientiel de ces parents en SM devraient prendre place à la Table du Comité de parentalité en SM de l'Institut universitaire en santé mentale et aux autres Tables de concertation ou regroupement du réseau SM, comme du réseau des ressources œuvrant auprès des familles;
- La médication chez les jeunes et les adultes n'est pas considérée comme étant la seule solution, alors qu'il est prouvé par différentes recherches, qu'au niveau des entendeurs de voix par exemple, que 70 à 80% de ces personnes auraient vécu un traumatisme dans leur vie et que si on le traite, ils n'entendraient plus de voix;
- Demander aux décideurs d'ouvrir le dialogue pour qu'il y ait des améliorations sur certains aspects de la loi 125, dont les délais d'hébergement et de projet de vie pour un enfant, et en ce qui a trait aux moyens de soutien à offrir aux parents. Dans ce contexte, il y aurait lieu de voir avec la Loi de la Nouvelle-Ecosse, si les retombées sont plus positives, alors qu'elle prévoit dans des circonstances qui justifient le maintien ou le retour en milieu familial, que des services doivent être donnés à la famille et à l'enfant pour favoriser l'intégrité de la famille, ex. :

« (a) l'amélioration de la situation financière de la famille; (b) l'amélioration de la situation du logement de la famille; (c) l'amélioration des compétences parentales; (d) l'amélioration des services de garde et des capacités d'éducation des enfants; (e) l'amélioration des compétences ménagères; (f) le conseil et l'évaluation; (g) dans les cas de drogue ou d'alcool, traitement et réadaptation; (h) les services de garde; (i) la médiation des différends; (j) l'auto-assistance et l'autonomisation des parents dont les enfants ont été, sont ou peuvent être en besoin de services de protection; (k) et autres questions prescrites par les règlements. »³

- L'on pourrait ajouter à cette liste : l'information au niveau des droits, comme de l'amélioration au niveau de la communication, la spiritualité, etc.
- Il pourrait être intéressant de voir ce qui se fait aussi au Centre d'expertise lié aux Centres Jeunes depuis 4 ans, comme au niveau du projet Triple P en matière de prévention de la maltraitance, notant ici que dans le cadre du colloque organisé par le Centre JEFAR de l'ULaval au début décembre 2016, les résultats d'une recherche effectuée seront révélés;
- Il y a aussi tout l'aspect des retrouvailles. À ce titre, on devrait mieux préparer les personnes (parents et enfants) de part et d'autres;
- Initier un projet pilote exploratoire avec quelques parents, sur une base volontaire, afin de leur donner le soutien et la formation qui pourrait les aider à maintenir le lien avec leurs enfants, que ces derniers soient en famille d'accueil ou en hébergement temporaire, placés à plus ou moins long terme, en autant qu'ils aient encore des liens. Il

³ EXTRAITS DU MÉMOIRE DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE REMIS À LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LE PROJET DE LOI NO. 125 SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, en déc. 2005, pages 31 et 32.

- pourrait être réalisé dans le cadre d'une entente spécifique entre différentes parties prenantes et l'implication d'au moins un(e) chercheur(e);
- La sensibilisation et l'implication des grandes entreprises, ex. : Bell cause pour la cause ou toutes autres qui encouragent l'aide en SM, sont aussi de mise;
 - Enfin, PARENTS-ESPOIR aurait à présenter le présent rapport et pourrait poursuivre ses réflexions avec le Comité parentalité et santé mentale de l'IUSM, prévoyant que le partage des bonnes pratiques peut aussi soulever plus d'entraide.

8- CONCLUSION

Ajoutons en conclusion que Parents-Espoir a déjà rêvé offrir des visites à domicile par des pairs aidants qui pourraient être rémunérés, en plus d'offrir des temps de répit aux parents en SM ou de ressourcement à l'extérieur du milieu de vie pour les familles plus démunies. Comme il serait intéressant dans le cadre des rencontres supervisées entre parents biologiques, enfants et pourquoi pas les familles d'accueil, qu'il puisse être possible d'offrir différentes possibilités de sorties.

Enfin, on devrait parler davantage du sujet qui semble demeurer tabou, afin de faire ressortir les peurs et les préjugés. Rappelant encore une fois que Bell cause pour la cause nous encourage à le briser les effets de la stigmatisation, tout en fournissant une trousse pour aider les dialogues sur son site : <http://cause.bell.ca/fr/> en plus d'organiser une journée annuellement en vue de créer un fond pour venir en aide à des organismes et leurs projets en SM. La prochaine journée étant le 25 janvier 2017.

Rappelons, en terminant, que la confiance en santé mentale est souvent mitigée, alors que les résultats du rétablissement se voient et se vivent chez des parents qui fonctionnent très bien. Il faudrait donc le faire davantage savoir au grand public, tout en se le rappelant plus souvent dans notre propre réseau!

Marianne Benny
PARENTS-ESPOIR
363, rue de la Couronne, bur. 410
Québec, Qc G1K 6E9
Tél. : 418 522-7167
Courriel : parentsespoir@videotron.ca
Site : www.parents-espoir.ca